

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Thibault, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Taïbi, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° III du 4 juillet 2024

MISE À DISPOSITION D'UNE ENSEIGNANTE SUR UN POSTE ADAPTÉ – AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les articles R. 911-19 à R. 911-30 du Code de l'éducation,

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

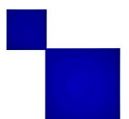
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°I du 7 décembre 2023 relative à la mise à disposition d'une enseignante sur un poste adapté et l'approbation d'une convention avec le Rectorat de l'académie de Créteil,

Considérant que Mme Céline Delhautel enseignante certifiée en éducation physique et sportive a donné son accord sur les modifications,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE l'avenant dont le projet est ci-annexé, à conclure avec le rectorat de l'académie de Créteil pour la mise à disposition d'une enseignante au Département sur un poste adapté ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.